

**Prix de recherche
« Maladies Rares & Douleur »**

Ouvert aux Sciences Biomédicales et aux Sciences Humaines et Sociales

Pour un montant de 15 000 €

Date limite de dépôt des candidatures : **20 février 2026, 17h (heure de Paris)**

Contexte

Une maladie est dite rare lorsqu'elle touche moins de 1 personne / 2 000 mais on dénombre à ce jour plus de 7 000 maladies rares. Ces pathologies affectent donc plus de 3 millions de personnes en France. À ce jour, 95% d'entre elles restent sans traitement et la majorité de ces maladies sont responsables de douleurs. Inhérentes à la maladie, les douleurs et notamment les douleurs chroniques rendent le quotidien des patients toujours plus difficile. Ainsi d'après une enquête récente, 1 patient sur 5 atteint de maladies rares souffre de douleurs chroniques¹. Paradoxalement, et même si la prise en compte de la douleur par le corps médical est un devoir, peu d'études existent caractérisant la douleur liée aux différentes maladies rares et, de ce fait, les solutions pour gérer cette douleur restent peu nombreuses.

C'est pour répondre à ce besoin de mieux **prendre en compte la douleur consubstantielle à certaines maladies rares** que la Fondation APICIL a décidé de s'associer pour la cinquième année consécutive à la Fondation Maladies Rares pour faire avancer la recherche en soutenant un projet en sciences biomédicales ou en sciences humaines et sociales.

La Fondation APICIL, reconnue d'utilité publique depuis 2004 a pour but de lutter contre la douleur physique et psychologique à tous les âges de la vie et s'engage contre la douleur en finançant la recherche, en accompagnant le soin et en communiquant sur le sujet.

Le Fondation Maladies Rares est une fondation de coopération scientifique qui, depuis 2012, a pour mission d'animer, de coordonner et de soutenir la recherche française en sciences biomédicales et en sciences humaines et sociales pour toutes les maladies rares.

¹Enquête « Regards croisés sur les maladies rares » dirigée par Serge Guérin et publiée en Février 2023

Détails du prix

Le prix récompensera un projet de recherche innovant en **sciences biomédicales ou en sciences humaines et sociales** dans le domaine des maladies rares et de la douleur. Une attention particulière sera portée lors de la sélection du projet lauréat sur le fait que le financement apporté soit un tremplin pour le projet lui permettant de s'initier et de postuler ensuite à des financements complémentaires plus importants.

Le prix distinguera :

- soit un·e chercheur·euse, responsable scientifique d'une équipe contribuant par ses recherches à des avancées majeures dans le domaine des maladies rares et de la douleur,

- soit un·e jeune chercheur·euse dont les travaux sont prometteurs dans le domaine des maladies rares et de la douleur.

Le montant du prix s'élève à 15 000 €, ce montant sera affecté à la poursuite des travaux de recherche sur la thématique.

Si votre projet a été entièrement ou partiellement rédigé à l'aide d'intelligence artificielle, il est obligatoire que cela soit clairement mentionné.

Critères d'éligibilité :

Le·la candidat·e devra :

- Préciser si le projet est un projet en sciences biomédicales ou en sciences humaines et sociales. A noter que les projets en sciences humaines et sociales doivent être portés par un expert en sciences humaines et sociales,
- Être un·e chercheur·euse en sciences biomédicales ou en sciences humaines et sociales titulaire dans un établissement de recherche français,
- Avoir l'accord du directeur de laboratoire sur le portail en ligne
- Porter un projet dont l'essence réside dans l'étude de la gestion et/ou la compréhension de la douleur inhérente à une ou plusieurs maladies rares. Les projets de recherche clinique sont non éligibles.
- Présenter un projet de recherche dont la durée n'excède pas 24 mois
- Proposer un budget répondant aux exigences de la Fondation Maladies Rares. Merci d'utiliser le [Guide des dépenses éligibles](#) de la Fondation Maladies Rares pour constituer votre budget.
- Les projets portant sur les cancers rares sont également éligibles à ce prix.

Les candidats ayant déjà soumis un dossier à ce prix mais n'ayant pas été récompensés peuvent resoumettre leur candidature en retravaillant leur dossier.

La Fondation Maladies Rares évaluera l'éligibilité administrative et budgétaire des projets soumis, ainsi que leur adéquation avec le périmètre de l'appel à projets. Tout projet ne remplissant pas les critères pourra être déclaré inéligible.

Modalités de candidature :

Les candidatures s'effectuent en ligne via le portail des appels à projets de la Fondation Maladies Rares : <https://ffrd.syntosolution.com/>. Les candidatures reçues par e-mails ou d'autres moyens ne seront pas étudiées.

Le formulaire de candidature et les documents à fournir sont détaillés sur ce portail en ligne. Les candidats et leurs directeurs de laboratoires doivent se créer un compte pour pouvoir candidater.

Les dossiers doivent être rédigés en langue anglaise.

Calendrier prévisionnel

Lancement du prix	Décembre 2025
Date limite de soumissions des candidatures	20 février 2026, 17h (heure de Paris)
Notification des résultats	24 avril 2026
Remise du prix	Colloque Scientifique Annuel de la Fondation Maladies Rares

Sélection et suivi du projet lauréat :

Le prix sera décerné par un comité composé d'experts des maladies rares et de la douleur avec la participation de membres du Conseil Scientifique de la Fondation Maladies Rares et de la Fondation APICIL.

La présence du·de la lauréat·e est requise lors de la remise du prix au Colloque Scientifique Annuel de la Fondation Maladies Rares.

Une convention de recherche sera établie entre l'organisme gestionnaire du·de la porteur·euse de projet et la Fondation Maladies Rares définissant les devoirs de chacune des parties. Le prélèvement de frais de gestion par les organismes gestionnaires n'est pas autorisé par la Fondation Maladies Rares.

Communication et confidentialité

Dans le cadre de sa collaboration avec la Fondation APICIL, la Fondation Maladies Rares pourra être amenée à partager certaines données des projets avec la Fondation APICIL.

Il s'agit de :

- Coordonnées de l'investigateur principal du projet lauréat ;
- Titre du projet lauréat ;
- Résumés non confidentiels (en français et/ou en anglais) du projet lauréat.

Ces mêmes données pourront être utilisées à des fins de communication par la Fondation Maladies Rares et la Fondation APICIL.

Pour toute question relative à ce prix de recherche, merci de contacter :

christine.fetro@fondation-maladiesrares.com et chloe.morel@fondation-maladiesrares.com